





Compte-rendu du Comité d'orientation

du 20 juin 2016

<u>Lieu de la réunion</u> : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Date de la réunion : 20/06/2016

Date de rédaction: 27/06/2016

<u>Rédaction</u>: CRAIG

<u>Diffusion</u>: aux participants

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique Locaux du CRRI - Campus des Cézeaux 7 avenue Blaise Pascal - BP 80026 63177 Aubière Cedex

tél.: 04 73 40 54 06

Etaient présents :

NOM	Prénom	Organisme	e-mail
BREUIL	Landry	CRAIG	breuil@craig.fr
DENEUX	Frédéric	CRAIG	deneux@craig.fr
GAILLAC	Sébastien	CRAIG	gaillac@craig.fr
LALEURE	Nicolas	VVA	n.laleure@vichy-valallier.fr
CELLARIER	Christophe	CD 15	ccellarier@cantal.fr
PERRUSSEL- MORIN	François	IGN	francois.perrussel-morin@ign.fr
BOYER	Guillaume	IGN	Guillaume.boyer@ign.fr
ROBERT	Florian	SDIS 03	florian.robert@sdis03.fr
STEPHAN	Albert	Clermont-Communauté	astephan@agglo-clermont.fr
THENARD	Vincent	DDT 63	vincent.thenard@puy-de-dome.gouv.fr
THESSOT	Séverine	CD 43	severine.thessot@hauteloire.fr

NOM	Prénom	Organisme	e-mail
TOUS	Sandrine	CRAIG	tous@craig.fr
GALLAND	Didier	CAPEV	Didier.galland@lepuyenvelay.fr
VAILLI	Corentin	CAPEV	Vailli.corentin@lepuyenvelay.fr
TOURNADRE	Guillaume	CD 63	Guillaume.tournadre@puy-de-dome.fr
MANRY (Cpt)	Arnaud	SDIS 03	Arnaud.manry@sdis03.fr
CHAMPOMIER	Jean-Claude	DDT 03	Jean-claude.champomier@allier.gouv.fr
GONNET	Thierry	DREAL	Thierry.gonnet@developpement-durable.gouv.fr
ROQUETANIERE	Olivier	PNR VA	oroquetaniere@parcdesvolcans.fr
RAVEL	Fabrice	Agence d'Urbanisme	fravel@clermontmetropole.org
MARIAN	Hélène	SGAR	Helene.marian@ara.gouv.fr

Etaient excusés :

AUFRERE	Sylvain	CA Montluçon	s.aufrere@mairie-montlucon.fr
BOIGE	Carine	ARS d'Auvergne	carine.boige@ars.sante.fr
AMODEO	Muriel	САВА	m.amodeo@caba.fr
FOURNADET	Jean-Luc	DDT 43	Jean-luc.fournadet@haute-loire.gouv.fr
BORELLO	Sébastien	CD 03	borello.s@allier.fr
MARTIN	Yorick	SGAR	Yorick.martin@ara.gouv.fr
DE NEEFF	Xavier	CR ARA	xdeneeff@auvergnerhonealpes.eu
LAIRE	Renaud	PNR LF	r.laire@parc-livradois-forez.org
MAJOREL	Yannick	DREAL Auvergne	yannick.majorel@developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

L'ordre du jour de ce comité d'orientation doit permettre d'aborder les points suivants :

- 1. Point sur les données de référence
- 2. Fond de plan très grande échelle
- 3. Projet de partenariat UBP / IADT / CRAIG / Lycée agricole de Brioude Mise en place d'un DU de géomatique
- 4. Présentation synthétique de l'exercice comptable 2015
- 5. Réforme territoriale état d'avancement des travaux

1. Point sur les données de référence

Référentiel Grande échelle

Le CRAIG diffuse actuellement les données du référentiel à grande échelle de l'IGN, une convention a été signée à cet égard avec l'IGN qui définit les modalités de rediffusion des données par le CRAIG (Convention n° 40000404).

Une mise à jour des données est disponible depuis le 20 avril 2016 sur le site du CRAIG. Deux nouveaux produits sont proposés :

- <u>BD Topo® Pays IGN 2007</u> (1^{er} millésime de la BDTOPO® disponible sur l'Auvergne)
- RGE Alti® 2015 au pas de 5m (fait à partir du MNT du CRAIG)

Concernant le RGE Alti® cette donnée a été produite en partie à partir de données altimétriques produites par le CRAIG (Ex : LiDAR agglomérations).

Les données sont disponibles au téléchargement et en flux (http://wms.craig.fr/rge)

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès : http://craig.fr/contenu/396-conditions-dacces-au-rge-ign

Aujourd'hui le CRAIG est en capacité d'étendre la diffusion de ces données au périmètre de la nouvelle région. Dans cette optique le CRAIG s'est rapproché de l'IGN pour savoir si le GIP pouvait être autorisé à diffuser le RGE des territoires de Rhône-Alpes. L'IGN a confirmé cette possibilité. Par ailleurs, afin de garantir une coordination des actions cela a été également soumis à Xavier DE NEEFF du conseil régional qui a émis un avis favorable.

Une communication sera faite par mail aux utilisateurs au moment de la diffusion des fichiers fonciers qui intervient généralement au mois de juillet.

Données IGN sous licence

Le CRAIG a souscrit auprès de l'IGN un contrat de licence (APL) qui lui permet de rediffuser les données IGN suivantes :

- Scan 50 Historique IGN 1950 (nouveau)
- <u>Scan Etat-Major® IGN</u> (nouveau)

- Scan 50 Express Standard IGN 2015 (nouveau)
- Scan 25[®] Touristique IGN 2015
- Scan 25[®] Topo IGN 2015
- Scan 25[®] Express Standard IGN 2015
- Scan 25[®] Express Classique IGN 2015
- Scan Régional® IGN 2015
- Scan Départemental® IGN 2015
- Scan 100[®] IGN 2015
- BD Carto® IGN 2015
- <u>BD Forêt® IGN 2015</u> (La v2 est finalisée sur le Cantal et la Haute-Loire)

Les données sont proposées au téléchargement. Le flux avec les données actualisées sera bientôt mis à jour (http://wms.craig.fr/ign).

Le contrat de licence arrive à son terme cette année. Il convient donc de réfléchir au renouvellement de ce contrat pour continuer de permettre l'accès à ces données. Afin d'apporter une réponse aux besoins des entités qui travaillent à l'échelle de la nouvelle région (Ex : Conseil régional, services régionaux déconcentrés de l'Etat), en coordination avec le conseil régional, le CRAIG étudie les possibilités d'étendre la licence actuelle au périmètre de la nouvelle région.

Le CRAIG serait en capacité d'étendre la licence cette année sans modification de budget. S'agissant d'une licence qui correspond à un droit d'utilisation des données pour une période d'un an, il faut également réfléchir au financement de la licence pour garantir l'accès aux données les années suivantes. A priori le Conseil régional pourrait abonder le budget lié à cette extension à hauteur de 30k€.

L'extension de la licence impactant la trésorerie du CRAIG, il convient de m'être en place des modalités d'accès pour les acteurs rhônalpins afin que le financement de la licence ne soit pas uniquement pris en charge par les acteurs auvergnats.

Décision à soumettre aux membres du Conseil d'administration :

- Valider le principe d'étendre la licence de données APL de l'IGN aux départements rhônalpins (sous réserve de financement)

Données cadastrales

Le CRAIG récupère chaque année le Plan Cadastral Informatisé via des conventions signées avec les 4 DDFiP présentes sur l'Auvergne ce qui permet de simplifier la diffusion des données auprès des acteurs publics. Les dernières données ont été déposées sur le site du CRAIG le 20 avril 2016. Les fichiers fonciers ont quant à eux étaient commandés et devraient être disponibles en téléchargement au cours du mois de juillet. Concernant les fichiers fonciers, le Conseil régional procède à la commande des fichiers sur les départements de Rhône-Alpes via un groupement de commande établi entre la Région et les Départements. Xavier DE NEEFF a sollicité le CRAIG pour la rediffusion de ces données. Elles devraient être disponibles fin juillet.

Diffuser 4 ou 12 départements n'entrainant aucune incidence financière sur le budget du GIP il est décidé de répondre favorablement à la demande du Conseil régional.

A titre d'information :

- Coût de mise à disposition par la DGFiP des départements Auvergnat : env. 4 500 € (Pris en charge par le CRAIG)
- Coût de mise à disposition par la DGFiP des départements Rhône-Alpins : env. 13 500 € (Pris en charge par le CR/Dpt. RA)

Orthophotoplans

La dernière campagne de prises de vue été date de 2013 pour les 4 départements. La prochaine campagne était programmée en 2019 au lieu de 2016 pour des raisons notamment financières observées au moment du renouvellement du financement du GIP il y a deux ans.

Après étude, aujourd'hui le GIP est en capacité de financer une partie du coût de production si un partenariat est trouvé avec l'IGN qui a programmé l'acquisition des 4 départements en 2016.

Les conseils départementaux se sont dits fortement intéressés par ce partenariat qui permet de conserver une cohérence avec les prises de vue aérienne acquises en 2010 et 2013.

Le partenariat consisterait pour le CRAIG à prendre en charge les travaux d'orthorectification nécessaires au redressement des images qui seraient acquises par les moyens aériens de l'IGN.

Un chiffrage a été réalisé par le CRAIG afin d'estimer les coûts à prendre en charge :

Pour des orthophotoplans 25 cm sur chacun des 4 départements, les coûts estimés sont les suivants :

DEPT.	PRIX H.T.	PRIX T.T.C.
63	52 000,00 €	62 400,00 €
03	47 000,00 €	56 400,00 €
43	42 000,00 €	50 400,00 €
15	47 000,00 €	56 400,00 €
TOTAL	188 000,00 €	225 600,00 €

Un co-financement à hauteur de 50% sera sollicité au titre du FEDER.

Un projet de convention est en cours de rédaction et sera proposé à la validation du conseil d'administration du CRAIG. L'appel d'offres correspondant pourrait être lancé à l'issue du CA.

Dans la perspective de ce partenariat de co-production, l'IGN procédera aux acquisitions cet été sur les départements auvergnats dans les conditions prévues dans le cadre de la convention. C'est la seule manière pour l'IGN de produire des orthophotographies haute résolution n'ayant des financements pour charge de service public que pour la production de la BDORTHO® 50 cm.

L'IGN signale des retards pris dans son programme d'acquisition 2016 compte tenu de la situation météorologique catastrophique sur la France depuis plus d'un mois.

Dans le cadre du Comité de programmation de référentiel géographique et forestier de l'IGN sur la nouvelle région il était également mentionné que les départements de la Loire et de la Drôme devaient faire l'objet d'acquisitions aériennes pour le renouvellement de la BDORTHO® IGN.

Sur le département de la Loire, des échanges ont eu lieu entre le CRAIG, le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL) et les 3 agglomérations du département (Roanne, Saint-Etienne, Loire-Forez). Au cours de ces échanges les acteurs ligériens présents se sont dits intéressés pour co-produire une orthophotographie départementale haute-résolution avec le CRAIG et l'IGN. Une réflexion a donc été engagée pour répondre aux besoins exprimés. Des chiffrages sont actuellement en cours pour estimer le coût de l'opération. Financièrement, l'intégralité du coût de production de photo (hors PVA) serait pris en charge par les acteurs ligériens selon une clé de répartition à définir. Les PVA ont débutés sur la Loire début juin.

Les travaux d'orthorectification seraient intégrés dans le marché du CRAIG prévu pour les 4 départements auvergnat.

Sur le département de la Drôme une réunion est programmée le 4 juillet avec le département, le Syndicat d'énergie et les agglomérations de Valence et Montélimar pour voir ce qu'il est envisageable de faire sur le même principe.

Sur ce département la PVA IGN est semble-t-il terminée.

Sur la Savoie le même type de partenariat a été signé entre l'IGN et la Régie des Pays de Savoie (RGD) avec en plus un levé LiDAR.

Une demande est formulée auprès de l'IGN pour que les départements où il est envisagé un partenariat de co-production soient réalisés prioritairement par rapport aux secteurs ou aucun partenariat n'a pu être établi.

Concernant la programmation des PVA IGN jusqu'en 2020 présentée au cours du dernier CRPRGF il apparaît que les départements auvergnats sont programmés en 2018 pour une nouvelle acquisition. Financièrement il paraît plus souhaitable pour le CRAIG de les programmer en 2019. L'IGN indique qu'un report d'un an va se faire naturellement compte-tenu des retards consécutifs aux problèmes météorologiques. La Région Auvergne Rhône-Alpes serait ainsi couverte dans son intégralité en 2019.

<u>Décisions à soumettre aux membres du Conseil d'administration</u>:

- Valider le partenariat CRAIG / IGN pour la production des orthophotoplans des départements auvergnats
- Valider l'intégration éventuelle des départements de la Drôme et de la Loire dans le marché du CRAIG relatif à l'orthorectification des PVA IGN 2016 des départements auvergnats
- Autoriser le Président du CRAIG à signer les conventions de partenariat
- Autoriser le Président du CRAIG à lancer le marché relatif aux travaux d'orthorectification

Autres données

Un marché est actuellement en cours concernant l'acquisition de données LiDAR sur une vingtaine de sites de la région. Ce projet est le résultat d'un partenariat établi avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme, le Conseil Départemental de l'Allier, le Laboratoire Magmas et Volcans (Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, CNRS et IRD), la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (Université Blaise Pascal et CNRS), l'Association Groupe de Recherche Archéologique Vellave (GRAV), l'Association des Amis de la Forêt de Tronçais, l'Association de Recherches sur l'Antiquité tardive et le Moyen Age en Auvergne (ARAMEA) et le

Conservatoire d'Espaces Naturel Auvergne. Cette acquisition doit permettre de contribuer à des travaux de recherche dans le domaine de l'archéologie, de la volcanologie mais aussi à mieux connaître des sites dont le caractère environnemental est reconnu. Les premiers résultats seront présentés aux partenaires au mois de juin et la livraison définitive des différents produits est prévue pour septembre. Dans un premier temps les données ne seront accessibles qu'aux financeurs. Audelà d'une période de deux ans les données seront en accès libre sous licence ouverte.

Une prochaine campagne pourrait être réalisée l'hiver prochain si besoin.

<u>Décisions à soumettre aux membres du Conseil d'administration</u>:

- Autoriser le Président du CRAIG à signer l'éventuelle convention de partenariat pour une acquisition 2017
- Autoriser le Président du CRAIG à lancer le marché adhoc

2. Fond de plan très grande échelle

Le fond de plan très grand échelle est une prise de vue aérienne très précise de 5 cm de résolution avec un objectif visé de 10 cm en précision. Ce référentiel est issu d'un partenariat avec les exploitants de réseaux (ENEDIS et Syndicats d'électrification) qui s'inscrit dans le cadre de la réforme DT-DICT qui oblige pour des gains de sécurité les exploitants à mieux localiser leurs réseaux enterrés. Suite à une expérimentation menée sur le territoire de l'agglomération d'Aurillac, il a été décidé avec les agglomérations en partenariat avec ENEDIS et les syndicats d'énergie d'étendre ces PVA à l'ensemble des agglomérations auvergnates. Quatre agglomérations ont été acquises cet hiver (entre mars et avril), l'acquisition du Puy en Velay a été reportée à l'hiver prochain pour des questions de créneaux météo défavorables avant la floraison des arbres.

D'autres zones (hors agglo) ont été acquises directement par ENEDIS et seront intégrées au référentiel. Certaines zones devront être orthorectifiées, ENEDIS n'ayant réalisé que la prise de vue. Ces opérations seront financées dans le cadre des partenariats que le CRAIG est en train d'établir avec ENEDIS et les Syndicats. Au total la surface couverte par ce référentiel sera d'environ 8 000 km² fin 2016 qui sera mis à jour annuellement de façon différentielle uniquement sur les zones où la voirie a subi des modifications sauf pour Clermont Communauté qui sera mis à jour sur la totalité de son territoire selon une périodicité qui reste à définir.

Ce produit n'étant accessible qu'aux partenaires pour sécuriser le modèle de financement il pourrait être proposé de rééchantillonner le produit à 10 cm pour une diffusion élargie à l'ensemble de la sphère publique.

Sur les marchés en cours concernant les agglomérations, le calendrier est le suivant :

- Livraison de Moulins et Montluçon en juillet
- Livraison de Clermont Co et Vichy en septembre
- Livraison de la mise à jour sur la CABA en juillet (mise à jour différentielle)

Décisions à soumettre aux membres du Conseil d'administration :

- Autoriser le Président du CRAIG à signer les conventions de partenariat suivantes :
 - Avenant à la convention de partenariat CRAIG / ENEDIS sur le maintien du fond de plan
 - Conventions de partenariat avec les syndicats d'énergie d'auvergne (SIEG (63), SDE
 03, SDE 15, SEMEV (43)) sur le maintien du fond de plan
- Autoriser le Président du CRAIG à lancer les marchés suivants :
 - o Marché d'orthorectification des PVA réalisées par ENEDIS en 2013-2014
 - Marché d'acquisition d'un orthophotoplan 5 cm (précision 10 cm) sur le département du Cantal (1^{ère} tranche)
 - o Marché(s) de mise à jour du Référentiel Très Grande Echelle sur l'Auvergne
 - Marché(s) d'acquisition d'un orthophotoplan 5 cm (précision 10 cm) sur les départements de la Loire et de la Drôme (1ère tranche)
 - o Acquisition station de photogrammétrie + logiciels
 - Recrutement d'un topographe (BTS Topo) pour une durée d'un an (financé dans le cadre des conventions de maintien du fond de plan par ENEDIS / SDEs)

3. Formation / Accompagnement

Projet de partenariat UBP / IADT / CRAIG / Lycée agricole de Brioude - Mise en place d'un DU de géomatique

La mise en place d'un diplôme universitaire de géomatique porté le Lycée agricole de Brioude et qui associerait l'UBP, le CRAIG et l'IADT est à l'étude.

Le CRAIG interviendrait au cours d'un des modules de la formation.

Cette formation pourrait être proposée dès l'année scolaire prochaine et ferait l'objet d'une convention de partenariat.

Décision à soumettre aux membres du Conseil d'administration :

- Valider le partenariat CRAIG / UBP / IADT pour la mise en place d'un DU de géomatique

Remontées d'adresses

Le CRAIG est régulièrement contacté par des communes qui sont actuellement en train de faire de l'adressage (nommage des voies + numérotation) pour connaître la procédure à suivre pour que leur travail soit pris en compte rapidement dans les bases de données adresses.

Ce travail est particulièrement important car le manque d'adresse constitue notamment un frein au déploiement du FTTH.

Il convient de programmer avec l'appui de l'IGN et des conseils départementaux des réunions d'information sur les outils de remontées d'adresse dans la base adresse nationale (BAN). En préambule de ces réunions il est important de rappeler les règles/recommandations à suivre en matière de dénomination de voie ou de numérotation de voie (cf. méthodologie mise en place au niveau de la régie des pays de Savoie). Il est proposé d'organiser ces réunions au cours du 2nd semestre.

Module de consultation du cadastre

Le CRAIG a fait développer un service de consultation des données cadastrales à destination des collectivités qui ne disposent pas de ce type d'outil au sein de leur service ou au niveau départemental. C'est le cas notamment pour les départements du Puy de Dôme et de la Haute-Loire (hors CAPEV). L'accès aux données nominatives est possible en utilisant le login/mdp qui permet de se connecter au site du CRAIG (sous réserve d'avoir fait le nécessaire auprès de la CNIL). Il est proposé d'organiser une réunion sur le 63 et le 43 avec l'appui des conseils départementaux pour faire connaître ce service auprès de leurs collectivités en septembre / octobre.

Pour le Cantal : Ce service est proposé par le conseil départemental via l'adresse http://atlas.cantal.fr (avec login/mdp)

Pour l'Allier: Ce service est proposé par le conseil départemental via l'adresse http://cadastre.allier.fr (avec login/mdp)

4. Présentation synthétique de l'exercice comptable 2015

Compte-tenu de la difficulté de tenir un conseil d'administration au cours du 1^{er} semestre il a été de décidé de valider par procédure écrite le compte-financier 2015 du GIP. L'ensemble des collectivités a validé les comptes du groupement. L'ensemble des éléments seront transmis pour signature au Président du CRAIG (Préfet de Région) avant d'être communiqué à la chambre régionale des comptes.

5. Réforme territoriale - état d'avancement des travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2016 le CRAIG raisonne à l'échelle de la nouvelle région bien que le périmètre d'action dans les statuts du GIP soit confiné à l'ex région Auvergne. Celle-ci n'existant plus le CRAIG doit tenir compte dans ses réflexions et ses orientations du nouveau périmètre régional d'autant que la nouvelle région est devenue membre du GIP en lieu et place de l'ex région Auvergne.

Lors du conseil d'administration du mois de novembre 2015, il a été acté le principe d'unir le meilleur des dispositifs existants présents en Auvergne et Rhône-Alpes pour co-construire l'offre de services de la nouvelle région en matière d'information géographique. Pour répondre à cet objectif il avait été décidé de prendre l'attache d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir ce nouveau cadre organisationnel avec un portage et un financement Etat – Région.

Quelques incertitudes quant à la participation financière de la nouvelle région à cette AMO ont été reportées au CRAIG toutefois il semblerait malgré tout qu'il subsiste une possibilité côté région pour permettre la réalisation de cette étude avec un périmètre réduit. C'est pourquoi, il a été décidé de réaliser avec les moyens propres de l'Etat (SGAR), de la Région et du CRAIG de faire un 1^{er} état des lieux et besoins des territoires en matière d'information géographique. A cet effet, un questionnaire a été élaboré et adressé à près de 1 000 contacts. Cette enquête va permettre en autre d'évaluer les dispositifs existants. Afin d'avoir un maximum de retours, l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole et le SDIS de l'Allier relayeront ce sondage auprès de leur réseau. La restitution des résultats de cette enquête pourront être présentés lors du prochain conseil d'administration du CRAIG et remis à l'AMO lorsque celle-ci sera choisie.

A la demande des services du SGAR, les services de l'Etat sont dispensés de répondre au questionnaire. Ils seront sollicités plus tard dans le cadre d'une étude commandée par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes au Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatiques (CPII).

Cette étude vise à établir une stratégie concertée pour une politique interministérielle et interdépartementale de l'information géographique en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le cas échéant les résultats des deux études pourront être croisés.

Parallèlement à ces études Hélène MARIAN du SGAR indique que l'Etat a commencé à réfléchir à l'organisation de son SIG notamment au niveau des deux ex DREAL.

Côté CRAIG, si AMO, il est souhaité que l'AMO porte sur les aspects de gouvernance et de financements. Aujourd'hui le CRAIG, dans le cadre de la réforme territoriale, est en effet confronté à de nombreux questionnements avec un paysage administratif complétement refondé, des budgets contraints et une demande croissante des territoires en information et ingénierie.

Le temps d'établir un nouveau modèle organisationnel unifié à l'échelle de la nouvelle région, le CRAIG peut néanmoins proposer ces services aux acteurs rhônalpins par voie conventionnelle.

L'IGN demande si la participation de l'Etat sera maintenue à son niveau actuel ou est ce qu'elle est remise en cause. Hélène MARIAN indique qu'à partir de 2017 il est possible qu'il y ait un recentrage sur les données de l'Etat mais le SGAR attend aussi les résultats de l'AMO pour le guider dans sa stratégie. L'AMO devra dans une de ses hypothèses d'évolution intégrer le possible désengagement de l'Etat.

Le CRAIG ayant des coûts de fonctionnement et GEORHONEALPES représentant un coût nul, il paraît important d'apporter à l'Etat un éclairage sur les services rendus par le CRAIG par rapport à GEORHONEALPES l'Etat n'ayant pour le moment qu'une vision comptable des deux organisations.

L'AMO pourra, si celle-ci est maintenue, apporter des éléments de réponses. Toutefois, il est rappelé que le CRAIG est une structure qui d'un point de vue comptable est relativement atypique puisque les dépenses et recettes de fonctionnement sont fortement impactées par les dépenses d'ordre, ce qui est caractéristique d'une activité centrée sur l'investissement. Depuis 2009, plus de 50 % du budget du CRAIG a été consacré à de l'investissement (1,5 M €) dont plus de la moitié a bénéficié a des entreprises régionales.

Pour l'Etat, l'étude pourrait permettre d'évaluer l'apport du CRAIG pour les services de l'Etat notamment DREAL et DRAAF même si par ailleurs il permet d'éviter dans certains cas une double

dépense en matière de production de données avec certains de ses établissement public comme l'IGN ou l'ARS.

Hélène MARIAN, indique qu'il convient d'être prudent et qu'il ne faut pas miser sur la poursuite d'une subvention de l'Etat au-delà de 2017. Frédéric DENEUX trouverait cela dommageable pour le partenariat, cela étant, un membre du GIP est en droit de se retirer du groupement. A l'inverse, il peut être proposé à de nouveaux partenaires d'adhérer au GIP en tant que membre fondateur. Dans les deux cas le statut du GIP devra être adapté.

6. Agenda

- 7 juillet : GeoBusiness Spatial Olap
- Septembre/Octobre: Présentation du module cadastre dpt. 43/63
- 28 juin : Open Data / Pays Jeune Loire et ses Rivières
- 12 septembre : Open Data / Pays du Puy en Velay
- 20 septembre : Open Data / Pays d'Issoire
- 1^{ère} quinzaine d'octobre : Conseil d'administration (date à trouver au plus vite)
- 1ère quinzaine d'octobre : Journée sur l'imagerie satellite
- Décembre : Assemblée utilisateurs
- 2nd semestre : Réunions départementales sur le thème de l'adresse
- Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers?
